

BIOGRAPHIES

Marie-Thérèse Taero

Assistante sociale à la section « aide sociale à l'enfance », puis en polyvalence de secteur sur Arue, Marie-Thérèse Taero œuvre au sein de la direction des affaires sociales depuis 26 ans. Elle est mise à disposition au tribunal de Papeete où elle exerce désormais les fonctions d'administrateur *ad hoc* depuis 12 ans.

Marie-France Luneau

Marie-France Luneau exerce en tant que substitut du procureur de la République près le TPI de Papeete de 1980 à 1984. Depuis 25 ans, elle est juge pour enfants au TPI de Papeete.

Claudine Teriierooiterai

Claudine Teriierooiterai a débuté sa carrière professionnelle en 1982 en tant que monitrice éducatrice à Grenoble. Pendant 16 années, elle est éducatrice spécialisée en institution à Tahiti et en métropole. Depuis 2000, elle est travailleur social à la direction des affaires sociales et installée depuis 8 ans en poste isolé à l'antenne sociale de Rangiroa.

Véronique Ho Wan

Véronique Ho Wan est psychologue clinicienne depuis plus de 20 ans à la direction des affaires sociales. En 1992, elle est coordinatrice des placements d'enfants, puis crée et coordonne la cellule de famille d'accueil d'enfants. Elle devient conseillère technique à la protection de l'enfance jusqu'en 2002 et conserve parallèlement une activité de psychologue praticienne au sein des circonscriptions d'action sociale. Depuis octobre 2003, elle assure un mi-temps de psychologue à la cellule adoption, et un mi-temps à la circonscription d'action sociale de Punaauia-Paea.

Isabelle Hauret-Ricard

Arrivée en Polynésie française en 1981, Isabelle Hauret-Ricard exerce les fonctions de psychologue de l'éducation, psychologue clinicienne et thérapeute familiale. Depuis 1994, elle est expert psychologue à la cour d'appel de Papeete.

Christian Chomienne

Pendant plus de 20 ans, Christian Chomienne est juge des enfants. Parallèlement, il est président de la première association d'administrateurs *ad hoc* en France. Il exerce également en tant que président du tribunal pour enfants du Val d'Oise et vice-président du TGI de Bordeaux. Il est aujourd'hui avocat à la cour d'appel de Papeete.

Jacques Argelès

Après un cursus d'éducateur spécialisé, Jacques Argelès sort diplômé de l'école nationale de la santé publique. Par la suite, il dirige un service d'aide éducative en milieu ouvert (AEMO). Il est actuellement directeur général d'association.

Henri Cornette de Saint-Cyr

Henri Cornette de Saint-Cyr, plus connu sous le nom de "Doudou", réside en Polynésie française depuis 1973. Il occupe le poste d'animateur sportif territorial de la jeunesse et des sports et devient le directeur de l'école de voile d'Arue dès octobre 1974. Il organise « La Saga » depuis 17 ans, qui a déjà accueilli près de 11 000 enfants. Depuis septembre 2008, il est le correspondant territorial de la défenseure des enfants.

COLLOQUE
17 & 18 NOVEMBRE 2009
HÔTEL LE MÉRIDIEN - TAHITI



LA PAROLE DE L'ENFANT VICTIME FACE À LA JUSTICE PÉNALE

Si la Charte des Nations Unies invitait les pays dès 1945, à défendre et à promouvoir le respect des droits et des libertés fondamentales « pour tous », les États membres de l'ONU n'ont ratifié la Convention internationale pour les droits des enfants qu'en 1989. Ainsi, il y a 20 ans, ces pays, reconnaissaient l'intérêt supérieur de l'enfant : droit à la survie, droit de se développer dans toute la mesure du possible, droit de participer à part entière à la vie familiale, culturelle et sociale ou encore droit d'être protégé contre les influences nocives, les mauvais traitements et l'exploitation.

L'affirmation solennelle de ces principes a pour corollaire nécessaire l'obligation de veiller à leur bonne et entière application dans la réalité quotidienne.

Qu'en est-il dans la réalité d'aujourd'hui ? En Polynésie française, les signalements d'enfants victimes ont fortement augmenté. Ainsi, de 1997 à 2007 leur nombre est passé de 344 à 690 et ce chiffre s'est accru de 21% entre 2007 et 2008. Les actes de viols ou d'agressions sexuelles sur mineurs représentaient 12% des signalements en 1997 et 7% en 2007.

Les plaintes recueillies font état des souffrances endurées par les enfants, le plus souvent dans la sphère familiale mais également dans un cadre institutionnel.

Lorsque l'enfant est victime, les procédures administratives et judiciaires sont actionnées dès lors que l'agression a été signalée. Signaler, c'est dire les paroles de l'enfant, ce n'est pas dire une « vérité vérifiée » mais seulement un ou des faits constatés ou rapportés par l'enfant. Commence alors un parcours douloureux où il est demandé à l'enfant victime de redire la même parole devant différents professionnels et ce sont autant de souffrances qui se répètent.

Le droit à la parole de l'enfant est une réalité dans notre société tant dans l'expression des idées, des pensées, des émotions de la vie quotidienne que dans l'univers judiciaire lorsque celui-ci est porteur de souffrance : c'est alors un appel à un besoin de justice qui s'exprime.

Qu'en est-il aujourd'hui des modes d'audition de l'enfant ? Comment éviter la répétition de la parole ? Comment concilier la parole de l'enfant et les investigations en cours ? Comment accompagner les enfants en amont puis en aval de la procédure judiciaire ?

Ce colloque, inscrit dans le cadre du 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, est l'occasion pour nous de partager et de réfléchir sur les dispositifs spécifiques de signalement, d'audition, de recherche de la vérité et de prise en charge de l'enfant victime.

Je tiens à remercier tout particulièrement Anne-Marie Guillen-Sanchez pour son initiative, la délégation à la Famille et à la Condition féminine pour son dynamisme ainsi que l'ensemble des partenaires qui ont œuvré à la bonne organisation de cette manifestation.

Au travers de ces deux jours d'interventions et d'échanges, notre objectif commun sera de sensibiliser à l'importance du signalement de la maltraitance et des violences, de dégager des propositions d'amélioration des dispositifs existants et de permettre aux autorités compétentes de décider des actions idoines en matière de politique de la famille et de protection de l'enfance.

Armelle MERCERON

Ministre de la Solidarité, de l'Habitat et de la Famille

Anne-Marie Guillen-Sanchez

Pendant 16 ans, Anne-Marie Guillen-Sanchez est juge pour enfants à Bordeaux avant de devenir vice-présidente du tribunal pour enfants à Pontoise jusqu'en 2004.

De 1995 à 2007, elle réalise des interventions sur des programmes de formation de magistrats et de travailleurs sociaux en France, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Europe de l'Est sur les thèmes des violences conjugales, de la justice des mineurs et de la toxicomanie.

Parallèlement, elle est chargée de formation à l'école nationale de la magistrature de 2004 à 2008.

Depuis février 2008, elle est vice-présidente du tribunal pour enfants au TPI de Papeete et coordinateur pour la Polynésie française.

Françoise Andro-Cohen

De 1990 à 2007, Françoise Andro-Cohen exerce les fonctions de juge du siège en métropole et Outre Mer et notamment celles de juge des enfants pendant 11 ans, juge aux affaires familiales, juge d'application des peines, et assesseur en cour d'assises.

Parallèlement, elle est chargée de formation au sein de l'école nationale de la magistrature.

Depuis fin 2007, Françoise Andro-Cohen est substitut général près la cour d'appel de Bordeaux en charge des mineurs.

Diane Wong Chou

Après un diplôme d'état d'assistante de service social et deux licences préparées à Bordeaux, l'une en sociologie et l'autre en ethnologie, Diane Wong Chou démarre sa carrière en tant qu'assistante sociale.

De 1992 à 2001, elle est en charge de la protection de l'enfance au service des affaires sociales puis coordinatrice des mesures de protection jusqu'en 2003.

Depuis 6 ans, elle exerce les fonctions de conseillère technique responsable de l'aide sociale à l'enfance.

Philippe Plantard

Philippe Plantard est magistrat depuis 2001. Il débute sa carrière en tant que substitut du procureur pendant 4 ans à Epinal, puis 2 ans à Toulon.

Il exerce la fonction de substitut du procureur de la République au TPI de Papeete depuis septembre 2007. Il est plus spécifiquement chargé des affaires impliquant des mineurs, comme auteurs ou victimes d'infraction et du traitement des signalements relatifs à des mineurs en danger.

Sébastien Brach

Sébastien Brach est diplômé de l'école des officiers de la gendarmerie nationale. Il débute en tant que gendarme enquêteur à la brigade territoriale de Cernay (68) et à la brigade de recherches d'Altkirch (68).

Il est actuellement officier adjoint chargé de la police judiciaire (OAPI) du commandement de la gendarmerie pour la Polynésie française et commandant de la brigade de renseignements et d'investigations judiciaires de Papeete.

Parallèlement, il est vice-président de l'association polyvalente d'action judiciaire de Polynésie française (APAJ).

Christian Guéry

Ancien Maître de conférences à l'école nationale de la magistrature, Christian Guéry est auteur de nombreuses chroniques de droit pénal, de procédure pénale et d'ouvrages dont « Droit et pratique du juge d'instruction », Dalloz 2007, et « Justices à l'écran », PUF, « Questions judiciaires », 2007.

Christian Guéry est actuellement doyen des juges d'instruction du TGI de Nice.

Donatien Le Vaillant

De 2000 à 2003, Donatien Le Vaillant occupe différents postes dont celui de juge d'instance et juge des tutelles au tribunal d'instance des Andelys. Par la suite, il exerce en tant que juge aux affaires familiales au TGI d'Evreux.

De 2004 à 2007, il est substitut du procureur de la République près le TGI de Lyon. Depuis son arrivée en 2007 à Papeete, il est juge d'instruction au TPI.

Cécile Moreau

Après un Master en droit pénal préparé au Canada, Cécile Moreau débute sa carrière en 2002 en tant que juriste et conseiller technique au ministère de la jeunesse et des sports.

En 2004, elle intègre l'union pour la jeunesse polynésienne, en tant que chef de projet. Depuis 2009, Cécile Moreau est directrice de l'APAJ (association polyvalente d'actions judiciaires de Polynésie française), regroupant « Te rama ora », pôle chargé de l'aide aux victimes et des missions judiciaires : médiation pénale, mesures alternatives aux poursuites et prévention de la délinquance.